



# PRÉFET DES HAUTES- PYRÉNÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Elaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles prescrit  
sur les communes de Betpouey et de Viey  
et révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles prescrit sur les communes de Barèges,  
Esquièze-Sere, Esterre, Luz-Saint-Sauveur et Sers.  
Territoire des communes de Barèges, Betpouey, Esquièze-Sere, Esterre, Luz-Saint-Sauveur, Sers et Viey**

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique est ouverte, durant 33 jours consécutifs, du **lundi 20 juin (9h), au vendredi 22 juillet 2022 (17h) inclus**, en vue de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles prescrit sur les communes de Betpouey et de Viey et de la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles prescrit sur les communes de Barèges, Esquièze-Sere, Esterre, Luz-Saint-Sauveur et Sers.

Toute information sur ce dossier pourra être demandée auprès du service instructeur de la Direction départementale des Territoires (DDT) - Bureau des Risques Naturels et Technologiques – 3 rue Lordat – 65013 Tarbes cedex - contact : David IBARBOURE - Tél. 05 62 51 41 64 - [david.ibarboure@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:david.ibarboure@hautes-pyrenees.gouv.fr) ou Xavier ROGER - Tél. 05 62 51 41 83 – [xavier.roger@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:xavier.roger@hautes-pyrenees.gouv.fr)

M. Christian DUBERTRAND, agent technique en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de Pau.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, composé notamment des pièces réglementaires, de la décision de l'autorité environnementale et des avis des services et collectivités consultés :

- en version papier, dans chacune des 7 communes précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux ;

- en version dématérialisée :

- \* sur un poste informatique en libre accès à la mairie de Luz-Saint-Sauveur, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;
- \* sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>

Les observations et propositions relatives au projet pourront, pendant toute la durée de l'enquête ci-dessus indiquée, être :

- consignées par écrit sur les registres d'enquête, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à cet effet dans chacune des 7 mairies précitées ;

- envoyées par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête fixé à la mairie de Luz-Saint-Sauveur (2 rue d'Ossun prolongée – 65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR) ;

- transmises par courriel à [ddt-enquete-publique@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-publique@hautes-pyrenees.gouv.fr) en inscrivant en objet du courriel « observations enquête PPR du Bastan ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairies seront annexés au registre d'enquête de la mairie correspondante dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre de la mairie siège d'enquête (Luz-Saint-Sauveur) et consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Tél : 05 62 56 65 65

Courriel : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 17 heures le vendredi 22 juillet 2022, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public lors des permanences organisées dans les lieux d'enquête comme suit :

Lieux d'enquêtes	Jours de permanence	Heures de permanence
Mairie de Luz-Saint-Sauveur	lundi 20 juin	9h à 12h
Mairie de Sers	jeudi 30 juin	10h à 12 h
Mairie de Barèges	jeudi 30 juin	14h à 16h
Mairie de Viey	mardi 5 juillet	14h à 16h
Mairie de Luz-Saint-Sauveur	jeudi 7 juillet	9h à 12h
Mairie d'Esterre	jeudi 7 juillet	16h à 18h
Mairie d'Esquieze-Sere	mardi 12 juillet	10h à 12h
Mairie de Betpouey	mardi 12 juillet	16h à 18h
Mairie de Luz-Saint-Sauveur	vendredi 22 juillet	14h à 17h

Dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées sur les projets des 7 plans. Toute personne pourra en demander communication, à ses frais à la Préfecture (Pôle Environnement – Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9) et en prendre connaissance, pendant un an, en mairies de Barèges, Betpouey, Esquieze-Sere, Esterre, Luz-Saint-Sauveur, Sers et Viey, à la Direction Départementale des Territoires et sur le site internet des services de l'Etat (<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>).

À l'issue de la procédure, le Préfet des Hautes-Pyrénées prendra la décision d'approuver ou pas le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles prescrit sur les communes de Betpouey et de Viey et la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles prescrit sur les communes de Barèges, Esquieze-Sere, Esterre, Luz-Saint-Sauveur et Sers.

Fait à Tarbes, le **9 MAI 2022**

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

Sibylle SAMOYAU

